

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28/02/2023

L' an 2023 et le 28 février à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de MARMAGNE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Monsieur DUPERAT Bernard, Maire.

## NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 19

Présents : 14

Votants : 16

Nombre de suffrages  
exprimés :

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

## Etaient présents :

M. AMIOT Yannick, M. BLOND Renaud, M. CHARPENTIER Franck, M. CLAIR Jean-Michel, Mme DA COSTA Bettina, M. DENIS Alexandre, M. DUPERAT Bernard, Mme FEVRIER Noelle, M. HENOFF Bertrand, Mme JACQUET Annie, M. MILLEREUX Gérard, M. MILLET Lionel, Mme NENNIG Valérie, Mme REBOTTARO Catherine

## Procurations :

M. THEILLAY Rodolphe donne pouvoir à M. DENIS Alexandre, Mme BERGER-LINARD Céline donne pouvoir à M. MILLEREUX Gérard

Excusées : Mme GAUTIER Allison, Mme ROY-MARGUERITAT Frédérique

Absente : Mme LASSEUR Odile

A été nommé comme secrétaire de séance : M. DENIS Alexandre

Date de convocation  
23/02/2023

Date d'affichage  
23/02/2023

## APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 DRESSE PAR LE RECEVEUR MUNICIPAL

réf : 03/23

Vote : à l'unanimité

Date de mise en ligne sur le  
site internet de la commune :

02/03/23

La délibération sera rendue  
exécutoire après sa  
transmission à la Préfecture  
par ACTES  
Transmis le

02/03/23

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations décrites audit compte sont régulières et bien justifiées.

1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

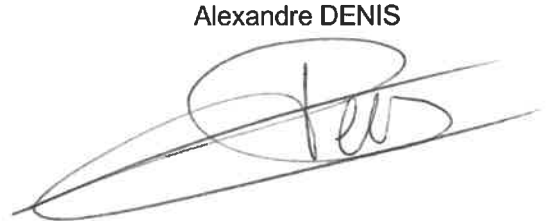
Après en avoir délibéré, le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Marmagne, le 1er mars 2023

Le Maire,  
  
Bernard DUPERAT

Le secrétaire de séance

Alexandre DENIS  


# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28/02/2023

L' an 2023 et le 28 février à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de MARMAGNE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Monsieur DUPERAT Bernard, Maire.

## NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 19

Présents : 13

Votants : 15

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

## Etaient présents :

M. AMIOT Yannick, M. BLOND Renaud, M. CHARPENTIER Franck, M. CLAIR Jean-Michel, Mme DA COSTA Bettina, M. DENIS Alexandre, Mme FEVRIER Noelle, M. HENOFF Bertrand, Mme JACQUET Annie, M. MILLEREUX Gérard, M. MILLET Lionel, Mme NENNIG Valérie, Mme REBOTTARO Catherine

Assistait également : M. DUPERAT Bernard

## Procurations :

M. THEILLAY Rodolphe donne pouvoir à M. DENIS Alexandre, Mme BERGER-LINARD Céline donne pouvoir à M. MILLEREUX Gérard

Excusées : Mme GAUTIER Allison, Mme ROY-MARGUERITAT Frédérique

Absente : Mme LASSEUR Odile

A été nommé comme secrétaire de séance : M. DENIS Alexandre

Date de convocation  
23/02/2023

Date d'affichage  
23/02/2023

## VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Après avoir approuvé le compte de gestion de l'exercice 2022 dressé par le receveur municipal, l'assemblée délibérante désigne un Président spécifique pour animer la séance de vote du compte administratif 2022.

Madame Annie Jacquet, maire-adjoint aux finances et aux affaires générales, est désignée comme Présidente spécifique.

réf : 04/23

Vote : à l'unanimité

Date de mise en ligne sur le site internet de la commune :

02/03/23

La délibération sera rendue exécutoire après sa transmission à la Préfecture par ACTES  
Transmis le

02/03/23

### **I/ Section de fonctionnement :**

Les dépenses s'élèvent à : 1 424 839.69 €

Les recettes s'élèvent à : 1 649 574.39 €

Le résultat de l'exercice 2022 s'élève à : 224 734.70 €

auquel on rajoute le résultat de l'exercice 2021 : 440 594.32 €

Soit une situation nette au 31/12/22 : 665 329.02 €

### **II/ Section d'investissement :**

Les dépenses s'élèvent à : 832 959.07 €

Les recettes s'élèvent à : 779 433.91€

Le résultat de l'exercice 2022 s'élève à - 53 525.16 €

auquel on rajoute le résultat de l'exercice 2021 : - 225 267.29 €

Soit une situation nette au 31/12/22 : - 278 792.45 € à reporter à la ligne 001 du BP 2023

### **III/ Restes à réaliser :**

En dépenses, ils sont de 710 853.90 €

En recettes, ils sont de 569 512.67 €

Le solde des restes à réaliser est de - 141 341.23 €

Le résultat d'investissement après incorporation des restes à réaliser est donc de : - 420 133.68 €

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le compte administratif 2022 tel que présenté.

Monsieur Dupérat, maire et président de séance, se retire.

Madame Annie Jacquet fait procéder au vote du compte administratif 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte administratif 2022 de la commune de Marmagne.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Marmagne, le 1er mars 2023

Le président spécifique,



Annie JACQUET

Le secrétaire de séance

Alexandre DENIS



# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28/02/2023

L' an 2023 et le 28 février à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de MARMAGNE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Monsieur DUPERAT Bernard, Maire.

## NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 19

Présents : 14

Votants : 16

Nombre de suffrages  
exprimés :

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

## Etaient présents :

M. AMIOT Yannick, M. BLOND Renaud, M. CHARPENTIER Franck, M. CLAIR Jean-Michel, Mme DA COSTA Bettina, M. DENIS Alexandre, M. DUPERAT Bernard, Mme FEVRIER Noelle, M. HENOFF Bertrand, Mme JACQUET Annie, M. MILLEREUX Gérard, M. MILLET Lionel, Mme NENNIG Valérie, Mme REBOTTARO Catherine

## Procurations :

M. THEILLAY Rodolphe donne pouvoir à M. DENIS Alexandre, Mme BERGER-LINARD Céline donne pouvoir à M. MILLEREUX Gérard

Excusées : Mme GAUTIER Allison, Mme ROY-MARGUERITAT Frédérique

Absente : Mme LASSEUR Odile

A été nommé comme secrétaire de séance : M. DENIS Alexandre

Date de convocation  
23/02/2023

Date d'affichage  
23/02/2023

## AFFECTATION DU RESULTAT

Pour l'exercice 2022, le résultat du compte administratif de la section de fonctionnement s'élève à la somme de 665 329.02 €.

Il est proposé d'affecter le résultat :

réf : 05/23

Vote : à l'unanimité

Date de mise en ligne sur le  
site internet de la commune :

02/03/23

La délibération sera rendue  
exécutoire après sa  
transmission à la Préfecture  
par ACTES  
Transmis le

02/03/23

- au financement de la section d'investissement en priorité pour 420 133.68 €. Cette affectation sera constatée au budget 2023 par l'émission d'un titre de recette au compte 1068 "excédent de fonctionnement capitalisé",

- en report de la section de fonctionnement pour le solde, soit 245 195.34 € qui sera imputé au compte 002 "excédent reporté".

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur l'affectation du résultat selon les dispositions exposées ci-dessus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat du compte administratif 2022 au budget primitif 2023 tel que présenté ci-dessus.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Marmagne, le 1er mars 2023

Le Maire,  
  
Bernard DUPERAT

Le secrétaire de séance  
  
Alexandre DENIS  


# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28/02/2023

L' an 2023 et le 28 février à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de MARMAGNE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Monsieur DUPERAT Bernard, Maire.

## NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 19

Présents : 14

Votants : 16

Nombre de suffrages  
exprimés :

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

## Etaients présents :

M. AMIOT Yannick, M. BLOND Renaud, M. CHARPENTIER Franck, M. CLAIR Jean-Michel, Mme DA COSTA Bettina, M. DENIS Alexandre, M. DUPERAT Bernard, Mme FEVRIER Noelle, M. HENOFF Bertrand, Mme JACQUET Annie, M. MILLEREUX Gérard, M. MILLET Lionel, Mme NENNIG Valérie, Mme REBOTTARO Catherine

## Procurations :

M. THEILLAY Rodolphe donne pouvoir à M. DENIS Alexandre, Mme BERGER-LINARD Céline donne pouvoir à M. MILLEREUX Gérard

Excusées : Mme GAUTIER Allison, Mme ROY-MARGUERITAT Frédérique

Absente : Mme LASSEUR Odile

A été nommé comme secrétaire de séance : M. DENIS Alexandre

Date de convocation  
23/02/2023

Date d'affichage  
23/02/2023

## SDE 18 : PARTICIPATIONS FINANCIERES RELATIVES A LA RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Suite à un appel téléphonique de la Préfecture du Cher le 24 février 2023, la demande de subvention « Fonds Vert » concernant la rénovation de l'éclairage public n'est pas du ressort de la commune de Marmagne mais du SDE 18.

Le SDE 18 souhaite attendre une nouvelle réunion le 6 mars prochain avant de donner les nouveaux devis comprenant les restes à charge pour la commune de Marmagne.

En l'absence de ces devis, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de reporter cette délibération à une prochaine séance de l'assemblée délibérante.

réf : 06/23

Vote : à l'unanimité

Date de mise en ligne sur le  
site internet de la commune :

02/03/23

La délibération sera rendue  
exécutoire après sa  
transmission à la Préfecture  
par ACTES  
Transmis le


02/03/23

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Marmagne, le 1er mars 2023

- Le Maire,  
  
Bernard DUPERAT

Le secrétaire de séance

Alexandre DENIS  




# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28/02/2023

L' an 2023 et le 28 février à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de MARMAGNE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Monsieur DUPERAT Bernard, Maire.

## NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 19

Présents : 14

Votants : 16

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

## Etaient présents :

M. AMIOT Yannick, M. BLOND Renaud, M. CHARPENTIER Franck, M. CLAIR Jean-Michel, Mme DA COSTA Bettina, M. DENIS Alexandre, M. DUPERAT Bernard, Mme FEVRIER Noelle, M. HENOFF Bertrand, Mme JACQUET Annie, M. MILLEREUX Gérard, M. MILLET Lionel, Mme NENNIG Valérie, Mme REBOTTARO Catherine

## Procurations :

M. THEILLAY Rodolphe donne pouvoir à M. DENIS Alexandre, Mme BERGER-LINARD Céline donne pouvoir à M. MILLEREUX Gérard

Excusées : Mme GAUTIER Allison, Mme ROY-MARGUERITAT Frédérique

Absente : Mme LASSEUR Odile

A été nommé comme secrétaire de séance : M. DENIS Alexandre

Date de convocation  
23/02/2023

Date d'affichage  
23/02/2023

## DEMANDES DE SUBVENTIONS « FONDS VERT » CONCERNANT LA RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Suite à un appel téléphonique de la Préfecture du Cher le 24 février 2023, la demande de subvention « Fonds Vert » concernant la rénovation de l'éclairage public n'est pas du ressort de la commune de Marmagne mais du SDE 18.

Le conseil municipal n'a donc pas à délibérer sur ce point et la délibération est ajournée.

réf : 07/23

Vote : à l'unanimité

Date de mise en ligne sur le site internet de la commune :

02/03/23

La délibération sera rendue exécutoire après sa transmission à la Préfecture par ACTES  
Transmis le

02/03/23

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Marmagne, le 1er mars 2023

Le Maire,  
  
Bernard DUPERAT

Le secrétaire de séance  
Alexandre DENIS  


# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28/02/2023

L' an 2023 et le 28 février à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de MARMAGNE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Monsieur DUPERAT Bernard, Maire.

## NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 19

Présents : 14

Votants : 16

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

## Etaient présents :

M. AMIOT Yannick, M. BLOND Renaud, M. CHARPENTIER Franck, M. CLAIR Jean-Michel, Mme DA COSTA Bettina, M. DENIS Alexandre, M. DUPERAT Bernard, Mme FEVRIER Noelle, M. HENOFF Bertrand, Mme JACQUET Annie, M. MILLEREUX Gérard, M. MILLET Lionel, Mme NENNIG Valérie, Mme REBOTTARO Catherine

## Procurations :

M. THEILLAY Rodolphe donne pouvoir à M. DENIS Alexandre, Mme BERGER-LINARD Céline donne pouvoir à M. MILLEREUX Gérard

Excusées : Mme GAUTIER Allison, Mme ROY-MARGUERITAT Frédérique

Absente : Mme LASSEUR Odile

A été nommé comme secrétaire de séance : M. DENIS Alexandre

Date de convocation  
23/02/2023

## DEMANDES DE SUBVENTIONS « FONDS VERT » CONCERNANT LA RENOVATION THERMIQUE DE L'ECOLE (BATIMENT DE L'ECOLE MATERNELLE + PARTIE DE L'ECOLE PRIMAIRE SUR COUR)

Date d'affichage  
23/02/2023

Par délibération n°01-2023 en date du 10 janvier 2023, le conseil municipal avait approuvé le plan de financement prévisionnel et autorisé Monsieur le Maire à effectuer les demandes de subventions auprès de l'Etat (au titre de la DETR 2023), de la Région (au titre du CRST – contrat régional de solidarité territoriale), du SDE 18 (au titre des certificats d'efficacité énergétique) et du Conseil Départemental du Cher (au titre de la nouvelle politique d'aménagement du territoire 2022-2026), pour financer les travaux de rénovation thermique de l'école de Marmagne (bâtiment école maternelle + partie de l'école primaire donnant sur la cour).

réf : 08/23

Vote : à l'unanimité

Date de mise en ligne sur le site internet de la commune :

02/03/23

La délibération sera rendue exécutoire après sa transmission à la Préfecture par ACTES  
Transmis le

02/03/23

Depuis, l'Etat a communiqué les informations relatives au Fonds Vert.

Pour respecter la contrainte minimum de 30% d'économie d'énergie imposée par le Fonds Vert, la commune a rajouté au scénario de base (initialement choisi), une ventilation double flux, ce qui augmente le montant des travaux et de la maîtrise d'œuvre.

Le plan de financement doit donc être modifié pour tenir compte du montant total d'investissement et de la subvention « Fonds Vert ».

Le conseil municipal est donc invité à se prononcer sur le plan de financement prévisionnel suivant :

Coût total du projet : 428 580 € HT  
DETR 2023 (21 % des dépenses) : 90 000 €  
Région-CRST (16.75 % des dépenses) : 71 800 €  
SDE 18 (1.28 % des dépenses) : 5 500 €  
Département 18 (9.72 % des dépenses) : 41 679 €  
Fonds Vert (31.24 % des dépenses) : 133 885 €  
Commune de Marmagne (20 % des dépenses) : 85 716 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le nouveau plan de financement prévisionnel et autorise Monsieur le Maire à effectuer les demandes de subventions.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Marmagne, le 1er mars 2023

Le Maire,  
  
Bernard DUPERAT

Le secrétaire de séance  
  
Alexandre DENIS  


# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28/02/2023

L' an 2023 et le 28 février à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de MARMAGNE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Monsieur DUPERAT Bernard, Maire.

## **NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 19

Présents : 14

Votants : 16

Nombre de suffrages  
exprimés :

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

## **Etaient présents :**

M. AMIOT Yannick, M. BLOND Renaud, M. CHARPENTIER Franck, M. CLAIR Jean-Michel, Mme DA COSTA Bettina, M. DENIS Alexandre, M. DUPERAT Bernard, Mme FEVRIER Noelle, M. HENOFF Bertrand, Mme JACQUET Annie, M. MILLEREUX Gérard, M. MILLET Lionel, Mme NENNIG Valérie, Mme REBOTTARO Catherine

## **Procurations :**

M. THEILLAY Rodolphe donne pouvoir à M. DENIS Alexandre, Mme BERGER-LINARD Céline donne pouvoir à M. MILLEREUX Gérard

**Excusées :** Mme GAUTIER Allison, Mme ROY-MARGUERITAT Frédérique

**Absente :** Mme LASSEUR Odile

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. DENIS Alexandre

Date de convocation  
23/02/2023

Date d'affichage  
23/02/2023

## LOCATION DE MARAIS

Monsieur le Maire donne lecture du courriel de Mme Annie Boisdet dans lequel elle exprime son souhait de résilier la location de la parcelle de marais cadastrée AL 48 lot n°17 et du courrier de M. Brocadet dans lequel il exprime son intérêt pour reprendre la location de cette même parcelle de marais.

réf : 09/23

Vote : à l'unanimité

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la demande de Mme Annie Boisdet, relative à la résiliation de la location de la parcelle de marais cadastrée AL 48 lot n°17 et accepte la demande de M. Brocadet pour reprendre la location de cette même parcelle de marais.

Date de mise en ligne sur le  
site internet de la commune :

02/03/23

La délibération sera rendue  
exécutoire après sa  
transmission à la Préfecture  
par ACTES  
Transmis le

02/03/23

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Marmagne, le 1er mars 2023

Le Maire,

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Bernard DUPERAT

Le secrétaire de séance

Alexandre DENIS

A large, stylized handwritten signature in black ink, featuring a prominent loop at the top and a long horizontal stroke at the bottom.